

Voici le passage pertinent de l'article 15 des politiques et procédures de dōTERRA :

Un représentant du bien-être peut demander la résiliation de la convention en tout temps et pour quelque raison que ce soit en remettant à dōTERRA un avis écrit de son intention de résiliation. Une personne dont l'entité de distribution prend fin ne peut devenir de nouveau un représentant du bien-être pendant six mois à compter de la date de la dernière activité si le représentant du bien-être avait atteint le classement premier ou un classement inférieur. Si le représentant du bien-être a atteint le classement argent ou un classement supérieur, la personne doit attendre douze mois avant de pouvoir devenir de nouveau un représentant du bien-être auprès de dōTERRA. Toutes les obligations de confidentialité des renseignements et du réseau du représentant du bien-être continueront d'exister après la résiliation de la convention, y compris, notamment, les obligations indiquées à l'article 8 et à l'article 13.

Lorsqu'une entité de distribution prend fin volontairement, le compte devient inactif pendant une période de douze mois à compter de la date de la dernière activité, après quoi le compte est réellement fermé et retiré de l'arbre généalogique. En d'autres mots, un compte inactif demeure dans l'arbre généalogique jusqu'à ce que dōTERRA y mette réellement fin; il n'y a aucun « cumul » en aval pendant la période d'inactivité. Toutefois, en raison de la compression prévue au régime de rémunération des ventes, le volume s'accumulera après l'inactivité du représentant du bien-être, permettant ainsi un paiement maximum.

Par les présentes, j'envoie à la société mon avis d'intention de résiliation de la convention relative à l'entité de distribution de dōTERRA appelée le compte no . Par « convention », je désigne les documents qui constituent mon entente contractuelle avec dōTERRA, y compris, sans s'y limiter, la demande et convention de représentant du bien-être, les politiques et procédures, ainsi que les documents qui y sont intégrés par renvoi. Je reconnais et conviens qu'en résiliant ma convention, je ne suis plus un représentant du bien-être ou un distributeur pour dōTERRA ou l'une de ses sociétés affiliées. Je n'ai pas le droit de vendre des produits de dōTERRA, de recevoir une rémunération de celle-ci ou de représenter dōTERRA de quelque façon que ce soit. Je ne peux pas utiliser les marques de commerce, les listes de représentants du bien-être ou d'autres droits ou renseignements confidentiels ou exclusifs appartenant à la société.

Par les présentes, je libère dōTERRA Holdings, LLC, ses sociétés affiliées, ses dirigeants, ses employés et les autres représentants du bien-être et les dégage de toute responsabilité à l'égard des plaintes, des actions, des causes d'action, des obligations ou d'autres réclamations que je pourrais avoir actuellement ou ultérieurement contre eux. Je renonce expressément à mon droit de recevoir toute rémunération supplémentaire de la société et, par les présentes, je dégage la société de toute réclamation que d'autres personnes ou moi-même pourrions avoir à cet égard.

Je n'ai pas été contraint de mettre fin à mon entité de distribution. Je n'ai aucune participation véritable dans une autre entité de distribution de dōTERRA. Je comprends et j'accepte que je ne peux pas soumettre une demande et convention de représentant du bien-être pour devenir un représentant du bien-être de dōTERRA pendant au moins six mois (douze mois pour un classement argent ou supérieur) à compter de la date de la dernière activité.

Raison de la résiliation: _____

Date

Date de réception par dōTERRA

Signature

Signature d'autres personnes (s'il y a lieu)